

## FICHE ACTION N°1

### « Favoriser l'accueil, la création et le maintien des entreprises renforçant l'économie locale au service de la population »



FEDER  
OS5

#### QUELS PROJETS ?

Cette mesure vise à maintenir et développer le tissu local en matière de services économiques dans les centres-bourgs, centres-villes ou quartiers par :

- La création d'activité, le maintien du commerce et des services de proximité à vocation économique.
- L'accompagnement des nouvelles formes d'entrepreneuriat (notamment ESS).

#### Typologies d'actions :

- Étude stratégique et analyse des besoins.
- Ingénierie thématique (animation de filière et développement d'activités).
- Investissement permettant de développer ou créer de l'activité.

**MOTS CLÉS :** Activités et services économiques de proximité, l'évolution des besoins des entreprises, initiatives économiques et exemplarité, services adaptés et innovants, valorisation du potentiel économique et la qualité du territoire...

#### POUR QUI ?

Les communes et EPCI, organismes publics, associations et entreprises. Sont exclus les SCI, les agriculteurs dans le cadre de leur activité agricole, les franchisés (sauf s'ils sont indépendants), les entreprises avec une surface de vente supérieur à 300 m<sup>2</sup>, les entreprises de 10 ETP et plus et/ou réalisant plus de 2 000 000 € HT de CA annuel, les particuliers (personne physique sans immatriculation Siret et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle).

#### OÙ ?

Votre projet se situe sur l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ou de Tulle Agglo.

#### QUEL SOUTIEN ?

Le FEDER est un programme européen, il peut vous permettre de financer votre projet grâce à une subvention calculée sur la base du coût HT de votre projet (sous réserve de sa compatibilité avec le dispositif et ses conditions spécifiques d'octroi de subvention).

#### Concrètement :

*Vous êtes un porteur de projet public ou privé :*

FEDER 80% maximum plafonné à :

- 60 ou 80 000 € pour un projet d'investissement
- à 30 000 € pour un projet d'ingénierie
- à 24 000 € pour un projet d'étude

Autofinancement minimum : 20%





**Le FEDER ne finance pas notamment :**

- TVA.
- Contributions en nature.
- Auto-construction.
- Retenues de garanties (et garanties à 1<sup>ère</sup> demande).
- Frais de déplacement, restauration et d'hébergement.
- Les prestations d'hébergement de sites internet et la réimpression de supports.
- Achat de terrain et de bâtiment, frais notariés.
- Équipements et matériels d'occasions.
- Matériel informatique.
- Frais de structure du maître d'ouvrage.
- Matériel roulant sauf véhicule métier (équipements et/ou matériel spécifique et fixe exclusivement dédiés à l'activité du porteur).
- Emplois aidés.

*Le FEDER ne soutient pas les projets dont le montant HT est inférieur à 25 000 € et supérieur 500 000 €. La subvention envisagée doit être au minimum de 15 000 €.*

**SOUS QUELLES CONDITIONS ?**

L'attribution d'une subvention FEDER vous engage à faire mention du soutien de l'Europe aux différentes étapes de votre projet.

**Chaque projet est présenté lors d'un comité et fait l'objet d'une sélection basée sur quatre axes :**

**Critères de sélection des projets**

Axes	Caractère structurant				Développement durable				Caractère innovant				Intérêt territorial			
	Notes	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2
Critères	<b>Concordance avec la Stratégie</b> (Si note = 0, le projet est rejeté)				<b>Impact économique et amélioration du cadre de vie</b> (influence du projet sur le service à la population)				<b>Produit, service ou méthode</b> (niveau d'innovation du projet)				<b>Impact territorial du projet : Couverture d'un besoin prioritaire, développement de l'attractivité, inscription dans une approche globale...</b>			
	<b>Echelle territoriale</b> (périmètre d'influence du projet, rayonnement, mise en valeur du territoire)				<b>Impact économique et amélioration du cadre de vie</b> (influence du projet sur le service à la population)											
	<b>Pérennité</b> (caractère durable et structurant du projet dans le temps)				<b>Partenariat et participation/ Association de partenaires au projet</b> (réflexion, communication, partage de ressources, financement...)											
<b>Total</b>	[0 - 7 points]				[8 - 11 points]				[12 - 17 points]				[18 - 24 points]			
	Rejeté				Ajourné				Aidé à 60 000 € max				Aidé à 80 000 € max			

**COMMENT BÉNÉFICIER DES FONDS EUROPÉENS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE DU BASSIN DE BRIVE ET TULLE AGGLOMÉRATIONS ?**

L'équipe du GAL BBTA est là pour vous renseigner et vous accompagner tout au long de votre projet

**Brive** : 05 55 74 49 33 / 05 55 18 18 55  
 karine.grzybek@agglodebrive.fr  
 gilles.durhone@agglodebrive.fr

**Tulle** : 05 55 20 84 24  
 murielle.drouillac@tulleagglo.fr



Informations non contractuelles. Seules les fiches développement font foi.